

DELIBERATION N° 40 / 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 15 juillet 2008

Locaux nantais de l'Agence – autorisation de conclure un bail

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'Agence de prendre à bail, à compter de fin 2010, à échéance du bail actuel (février 2011) les nouveaux locaux nantais dans les conditions qui seront contrôlées et fixées par le service des domaines de Loire-Atlantique.

Les locaux, situés à « Euronantes », représentent une superficie d'environ 2 000 M2, pour un loyer annuel de 360.000 euros hors taxes négociables (ou 180 euros/M2) hors charges, soit un montant annuel de 430.000 euros TTC.

Nombre de votants 16

Pour 12

Contre 3

Abstentions 1

Nuls 0

Fait à Paris, le 15 juillet 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAU-SECRET

